

Communication familles, PROTOCOLE SANITAIRE

À cause du Covid-19, la situation sanitaire du pays a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les enseignants et leurs élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, le gouvernement nous a demandé de progressivement réouvrir les établissements scolaires, à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ce présent document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de notre établissement après la période de confinement.

En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants dans l'établissement. Ainsi, nous vous demandons de vous engager :

- à ne pas mettre vos enfants à l'école ou au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. À ce titre, vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant son départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant doit être gardé à la maison.
- à bien expliquer à vos enfants quels sont les gestes barrière et pourquoi il est indispensable de les appliquer.
- à veiller à ce que vos enfants aient bien toutes leurs affaires pour travailler (trousses complètes, livres...).

Pourquoi avoir fait le choix de la présence à la semaine avec alternance semaine A/B ?

Pour se coordonner avec le collège : respecter l'emploi du temps à la semaine des collégiens, ne pas séparer les fratries, appliquer une gestion commune école-collège de la cantine, des personnels de ménage, de surveillance...

Pourquoi ne pas faire entrer tous les niveaux en même temps comme dans les écoles publiques de la ville de Caen ?

L'école Saint-Joseph compte 23 classes, soit près de 600 élèves, et est en lien avec un collège de 800 élèves, ce qui entraîne des contraintes de flux de personnes, de gestion des locaux, de personnels. En accord avec M. Lahaye, il nous semble plus raisonnable, pour la sécurité de tous et la bonne application des gestes barrière, de faire les rentrées échelonnées :

- **12 mai : GS - CP - CM2 (Attention : la reprise se fera finalement le 12 car le rectorat a refusé que nous ouvrons le 11 mai aux élèves)**
- **18 mai : 6^{es}, 5^{es}**
- **25 mai : autres niveaux de l'école (les avis ministériels sur la maternelle peuvent encore changer !)**

Quelles seront les règles d'accès à l'établissement ?

- Un sens de circulation entrant - sortant sera imposé pour éviter les croisements (*plan affiché*).
- Un seul adulte sera accepté pour accompagner les enfants.
- Les familles ne pourront demeurer sur le site : il ne peut y avoir de regroupements.
- Le port du masque sera fortement conseillé.
- Il sera strictement interdit pour les familles de pénétrer dans les locaux. Pour les classes et l'administration, les échanges continueront à se faire à distance par mail, téléphone ou visio en cas de besoin d'accompagnement par l'équipe éducative.

Comment les **gestes barrière** seront-ils appliqués ?

POUR LES ENSEIGNANTS

Port de visières et de masques.

POUR LES ÉLÈVES

- Il est demandé à chacun une casquette qui restera à l'école pour réaliser une visière (faite pour les plus petits, activité de rentrée pour les plus grands, pour comprendre que le retour à l'école n'est pas comme d'habitude)
- 8 lavages de mains minimum sont prévus chaque jour (en entrant en classe, en sortant en récréation, en rentrant de récréation, avant de sortir le midi et même chose l'après-midi). Merci d'initier à la maison ce lavage très régulier pour que les enfants en prennent l'habitude. Avant de quitter la maison pour l'école, un premier lavage de mains ainsi qu'une prise de température s'imposent. Une température plus élevée, des symptômes : l'élève devra rester à la maison.

Comment s'effectuera le **travail en présentiel et en distanciel** ?

Pour l'IEN - Inspecteur de l'Éducation Nationale, la priorité doit être donnée au présentiel. Pour Saint-Joseph, l'équipe enseignante doit continuer à assurer le distanciel mais elle ne pourra pas avoir la même disponibilité par mail ou par téléphone. C'est encore une nouvelle organisation pédagogique à créer.

GESTION POUR CHAQUE ENSEIGNANT DE 4 GROUPES D'ÉLÈVES :

- **Les élèves en difficulté (identifiés par l'enseignant)** : ils pourront venir chaque jour.
- **Le reste des élèves volontaires** : ils viendront en alternance une semaine sur deux.
- **Les enfants dont le choix est de rester à la maison** : ils recevront leur travail à distance, comme c'est le cas aujourd'hui.
- **Les enfants de personnels prioritaires** : ils seront accueillis quel que soit leur niveau.

Il va donc falloir quelques jours pour que l'organisation se rôde. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Un service de **restauration scolaire** sera-t-il assuré ?

L'AGREC nous accompagne. Un menu unique avec plat chaud sera proposé aux élèves présents (tarif inchangé). Le plateau sera constitué et distribué aux enfants afin d'éviter les manipulations de couverts et autres. Les places seront marquées visuellement pour que les élèves maintiennent les distances recommandées. Un personnel gèrera le nettoyage de la table dès qu'un élève quittera sa place.

Qu'en est-il de la **garderie dès 7h30 et de l'étude jusqu'à 18h30** ?

Pour l'instant, ces prestations annexes ne reprennent pas pour l'ensemble des élèves.

Et pour les **enfants de personnels prioritaires** ?

Les enfants dont les 2 parents sont considérés comme personnels prioritaires, seront accueillis tous les jours si besoin, soit dans leur classe soit dans une garderie. Si les besoins d'accueil vont au-delà de l'amplitude horaire 8H30 - 16H30, merci de revenir vers nous pour que nous puissions vous accompagner.